

# Avant-propos



Le guide que vous vous apprêtez à lire résulte d'une conviction forte : celle que l'installation de personnes réfugiées dans des communes rurales peut être une opportunité autant pour les territoires et leurs habitants que pour les personnes réfugiées elles-mêmes.

Ce guide s'inscrit aussi dans la volonté du Président de la République et du Gouvernement de mieux répartir l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés sur tout le territoire métropolitain.

D'un côté, les communes rurales apparaissent comme des espaces propices à l'intégration pérenne des réfugiés : ces territoires se caractérisent souvent par des opportunités d'emplois variées, une meilleure accessibilité au logement et une population locale souvent prête à s'engager pour l'accueil de nouveaux arrivants.

De l'autre, l'accueil de ménages réfugiés peut contribuer à revitaliser des territoires ruraux, dans le cadre du projet de territoire porté par les élus locaux. L'arrivée de personnes bénéficiant de la protection de la France peut également favoriser la mobilisation des habitants et le dialogue interculturel.

Néanmoins, certaines caractéristiques des territoires ruraux peuvent entraver un parcours d'intégration fluide : difficultés à accéder aux structures de formation en français, aux soins ou à se déplacer d'une manière autonome.

À la lumière de ces constats, **ce guide a l'ambition d'être un outil opérationnel permettant d'orienter et d'accompagner tout élu ou porteur de projet** souhaitant favoriser l'accueil en milieu rural et contribuer à une meilleure intégration des réfugiés en France.

**Alain Régnier**

Délégué interministériel chargé de  
l'accueil et de l'intégration des réfugiés

# L'intégration des réfugiés dans un territoire rural : sur qui compter et quelles bonnes pratiques reprendre ?

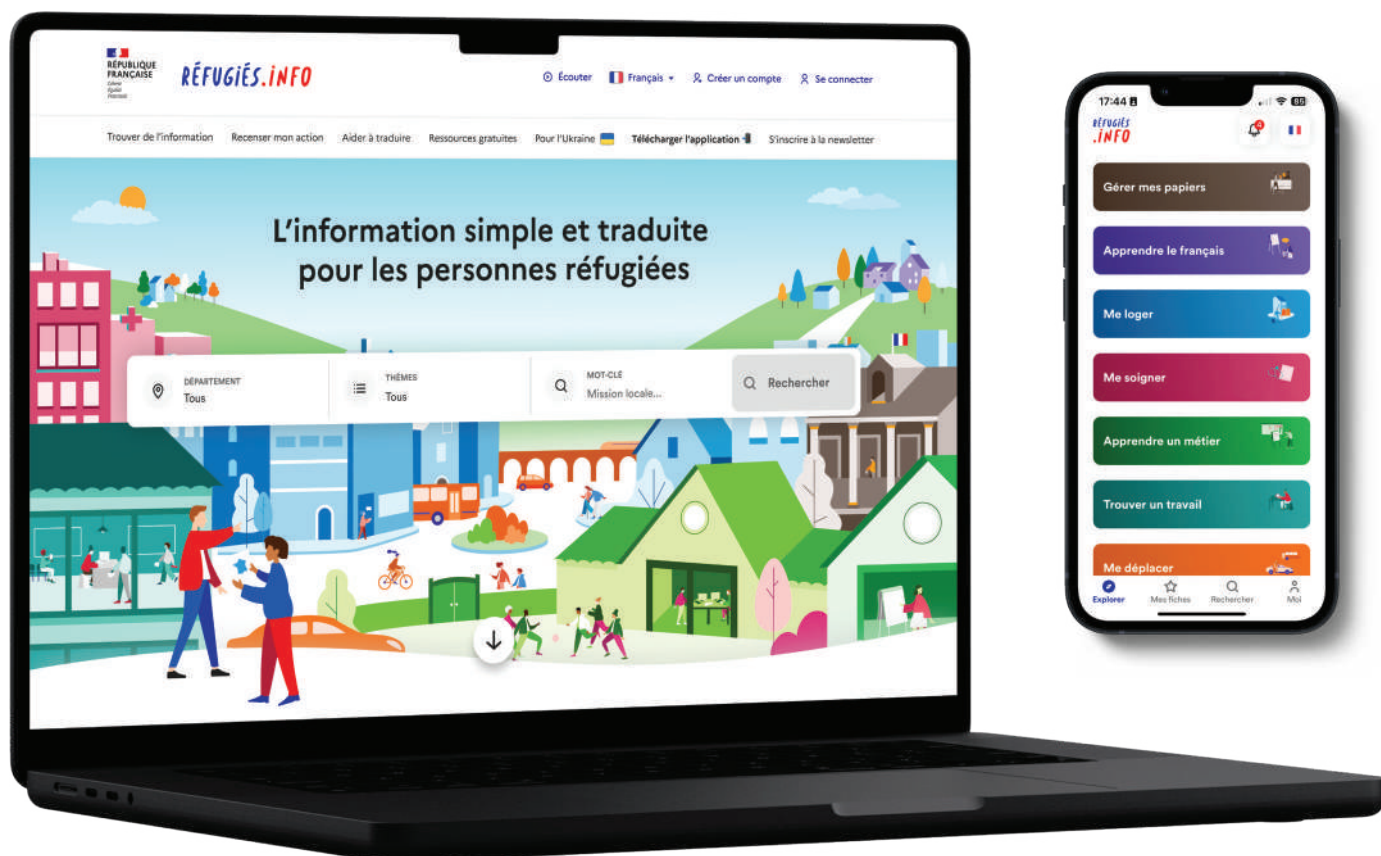
## Connaissez-vous la plateforme Réfugiés.info ?

*Réfugiés.info est une application mobile et un site web collaboratifs pour les personnes réfugiées et leurs aidants qui recense les dispositifs d'accompagnement et explique les démarches administratives pour leur intégration. Elle est traduite par un réseau de bénévoles dans 7 langues : anglais, arabe, pachto, persan/dari, tigrinya, russe et ukrainien.*

*Le but est de mettre en commun les efforts d'information de tous les acteurs mobilisés pour réussir l'accueil et l'intégration des personnes à qui la France accorde la protection internationale.*

*Ainsi tout le monde peut rédiger des fiches et les traduire, comme sur Wikipédia. L'objectif est de rassembler un grand nombre de fiches démarches et dispositifs pour répondre aux besoins spécifiques des personnes réfugiées.*

*Réfugiés.info a été développé par la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (Diair). Le projet est aujourd'hui déployé par la Mednum, la coopérative des acteurs de la médiation numérique.*





# La mobilité

## Contexte

**Dans une commune rurale, la mobilité est le principal défi à relever au quotidien.** Offre de transport public limitée, horaires inadaptés aux besoins des populations, distances considérables entre les différents services font partie des obstacles récurrents en milieu rural. **L'accès aux droits et aux différents dispositifs favorisant l'intégration sont très largement dépendants de ces contraintes,** c'est pourquoi il est important d'y accorder une grande attention.

Pour les réfugiés, la barrière de la langue vient s'ajouter à ces difficultés, rendant leurs déplacements encore plus complexes. Il est donc fréquent que travailleurs sociaux et bénévoles se substituent aux services de transport manquants et se retrouvent contraints d'effectuer de nombreux trajets. Outre la contrainte ainsi posée, cette responsabilité assumée par les bénévoles et les intervenants sociaux génère une situation de dépendance pour les personnes accueillies. Il n'existe pas de solution miracle, toutefois les pistes suivantes semblent être les plus efficaces pour relever les défis de la mobilité :

**Faciliter le passage du permis de conduire** en France. Le régime de reconnaissance des permis de conduire acquis dans le pays d'origine d'une personne réfugiée est complexe. Le passage du permis de conduire en France apparaît donc souvent nécessaire afin de concourir à l'objectif global d'autonomie d'un BPI. De nombreux freins existent, dont celui de la barrière de la langue, mais il existe des solutions.

**Renforcer l'offre de covoiturage** et sa coordination. L'offre de covoiturage apparaît parfois insuffisante en zone peu densément peuplée. Lorsqu'elle existe, on note un défaut fréquent d'information des usagers et de coordination des acteurs.

**Promouvoir l'utilisation du vélo** pour les mobilités à faible rayon. À noter que les parcs de vélos à assistance électrique sont particulièrement utiles en milieu rural vallonné voire montagneux, et apparaissent également comme des solutions adaptées pour des populations locales vieillissantes.



## La mobilité pour tous : les plateformes de mobilités départementales et les Autorités Organisatrice de la Mobilité (AOM)

Les plateformes de mobilités départementales peuvent être des structures de référence pour lever les obstacles à la mobilité. Leurs actions peuvent varier :

**La Plateforme mobilité du Puy-de-Dôme** apporte des solutions de mobilité aux publics les plus empêchés. Elle est la porte d'entrée unique à l'échelle départementale sur les questions de mobilité inclusive et d'écomobilité. Elle s'est associée avec [l'association CeCler](#) afin de proposer, sur deux territoires test, des réponses de mobilité immédiates afin de permettre l'accès ou le maintien dans l'emploi et d'apporter des solutions aux entreprises en difficultés de recrutement en raison de leur situation géographique.



Les [Autorités organisatrices de la mobilité \(AOM\)](#) peuvent également être des structures ressources en matière de mobilité. Communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles peuvent devenir AOM et compléter les missions de la région en termes d'offres de transports publics. Les AOM ont la capacité d'organiser plusieurs services sur leur territoire :

**Des services relatifs aux mobilités actives ou aux mobilités partagées** (services de covoiturage, d'autopartage, de location de bicyclettes, etc.)

**Dans le Cantal, la plateforme [Cantal'Mouv](#)** apporte un accompagnement personnalisé aux personnes les plus vulnérables pour leur permettre de se déplacer de façon autonome sur l'ensemble du territoire.

**Dans l'Isère, la [plateforme mobilité emploi](#)** propose des cours de Français langue étrangère (FLE) mobilité, combinant apprentissage de la langue et outils nécessaires à la mobilité en zone rurale.

**Les départements peuvent également proposer des services de covoiturage entre particuliers** à l'instar du département du Nord avec sa plateforme de covoiturage [Passpass](#) et du département de l'Oise et son programme [Covoiturage-Oise](#).

**Des services de mobilité solidaire** (garage solidaire, autopartage solidaire, etc.)

**Des services de conseil en mobilité pour les personnes**

## Conduire une voiture en France en tant que réfugié



Pour les réfugiés détenteurs d'un permis de conduire dans leur pays d'origine, **il convient de prendre connaissance des conditions d'éligibilité à l'échange dudit permis et les démarches éventuelles à réaliser**. Elles sont consultables via [la fiche récapitulative « Échanger son permis de conduire »](#) de Réfugiés.info.

Pour les personnes réfugiées qui habitent en milieu rural et ne peuvent bénéficier d'un échange de permis, passer le permis de conduire en France apparaît bien souvent comme une étape aussi nécessaire que délicate.

Des opérateurs associatifs ont développé une expertise pour faciliter le passage de l'examen théorique du permis de conduire et le passage de l'épreuve pratique de conduite :

**Le réseau [Mob'In](#)** a ainsi développé des formes d'apprentissages adaptés, via le programme [Intégracode](#) en partenariat avec le ministère de l'Intérieur. Ce programme permet d'améliorer les compétences sociolinguistiques des personnes étrangères, tout en assimilant les pré-requis à l'entrée en formation du code de la route.

**Des écoles de conduite solidaires**, comme l'[auto-école sociale](#) de l'association GREN en Côte d'Or, sont également des pistes de solutions.

## Le co-voiturage au quotidien

Le covoiturage, en plein essor, offre des solutions dans les territoires ruraux. Ci-dessous quelques exemples d'initiatives :

**[Ecov](#) et [Atchoum](#)**, opérateurs de mobilité en zone peu dense, apportent des solutions de co-voiturage aux collectivités et leurs administrés en manque de moyen de locomotion au quotidien.

**Une [initiative d'autopartage solidaire](#)** de l'association nationale [Wimoov](#), dans la région Occitanie permet de déployer des voitures électriques sans permis en milieu rural.

**[Rezo Pouce](#)** est un dispositif de covoiturage spontané gratuit facilitant la mise en relation entre des automobilistes et des personnes ayant besoin de se déplacer.

**Les applications [BlaBlaCarDaily](#), [Karos](#) et [Klaxit](#)** mettent en relation au quotidien des covoitureurs partout en France. Elles sont notamment très utilisées durant les horaires de travail.

## La mobilité à deux roues

**[Mob d'emploi 36](#)** est une association située dans l'Indre qui vient en aide aux personnes en recherche d'emploi, en formation ou en apprentissage, et propose de louer un vélo ou un scooter à moindre coût.

**La communauté d'agglomération de Blois [Agglopolys](#)** encourage les modes de déplacement doux, avec des aides à l'achat d'un vélo électrique, des locations de vélos à prix réduit ou la mise à disposition de garages à vélo.



# L'apprentissage de la langue française

## Contexte

La maîtrise de la langue française est une condition *sine qua non* d'un parcours d'intégration réussi en France.

À la délivrance de leur titre de séjour, les réfugiés (et plus généralement les étrangers primo-arrivants) signent le **Contrat d'intégration républicaine (CIR)**. Lors de l'entretien personnalisé à l'OFII, les étrangers passent un test linguistique écrit et oral et se voient proposer des cours de français financés par l'État. La formation de 100 à 600 heures vers le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues – CECRL (niveau dit de « découverte » d'une langue), est obligatoire. Si les étrangers maîtrisent déjà ce niveau, ils peuvent intégrer une formation OFII de 100 heures vers le niveau A2 ou le niveau B1.

D'autres structures peuvent aussi proposer des cours de Français langue étrangère (FLE) : des associations, des antennes universitaires, des médiathèques ou des organismes de formation privés. Des cours de français sont également proposés au sein des établissements scolaires pour les parents allophones : il s'agit des ateliers « **Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants** » (**OEPRE**). Cette offre complémentaire permet d'améliorer la maîtrise du français et d'accélérer l'autonomie d'une personne réfugiée dans sa vie de tous les jours.

Toutefois, l'accès aux offres d'apprentissage du français dans les territoires ruraux reste limité, la plupart des cours de FLE étant dispensés dans les aires urbaines. C'est la raison pour laquelle **la communauté locale et les bénévoles jouent un rôle primordial auprès des réfugiés afin d'obtenir le niveau de langue recherché et maintenir cet acquis via une pratique linguistique régulière.**

Par ailleurs, lorsque des cours de FLE sont dispensés à une distance raisonnable de la commune de résidence, il est également fréquent que les personnes allophones et leurs accompagnants ignorent l'existence de ces cours. **Certains outils numériques récemment développés par l'État permettent de renforcer la connaissance de l'offre linguistique sur le territoire national, y compris dans les zones rurales.**





### Le parcours linguistique à distance

Depuis le 1er janvier 2022, l'OFII expérimente la formation FLE à distance dans certaines régions (selon certaines conditions d'éligibilité), ce qui permet de répondre en partie au défi de l'offre linguistique limitée dans les territoires ruraux. Il est préconisé de contacter la direction territoriale de l'OFII dont dépend la commune d'accueil pour en savoir plus. Plusieurs outils numériques d'apprentissage du français en ligne sont également [disponibles sur cette page](#) (l'application « J'apprends », Happy FLE...).

### Connaître l'offre linguistique du territoire

Les outils numériques suivants, développés avec le concours de l'État, permettent de connaître plus facilement les acteurs proposant des cours de FLE autour de chez soi :

Les lieux de formation OFII (ainsi que les ateliers OEPRE) sont référencés sur la [cartographie nationale](#) de l'offre de formation linguistique et le site [Bonjourbonjour](#).

La fonction moteur de recherche géolocalisé de la plateforme **Réfugiés.info** vous permet de prendre connaissance de nombreux dispositifs autour de chez vous, dont l'offre de FLE. Rendez-vous sur [cette page](#).

### Les cours de FLE adaptés

Les outils numériques suivants, développés avec le concours de l'État, permettent de connaître plus facilement les acteurs proposant des cours de FLE autour de chez soi :

Le public réfugié désireux de travailler rapidement peut être orienté en complément du CIR vers des cours de **FLE à visée professionnelle**. Ceux-ci permettent d'associer acquisition de la langue française et insertion dans le monde du travail.

Ces formations linguistiques sont dotées d'un contenu adapté et opérationnel et répondent à l'envie et au besoin des personnes réfugiées d'accéder rapidement à un emploi. [Rendez-vous sur cette page](#) pour découvrir une offre de FLE à visée professionnelle publiée par Pôle Emploi.

Il existe également des **cours de langue française axés sur le vocabulaire de la mobilité**, et plus spécifiquement le code de la route (voir fiche sur la mobilité).





## Le réseau de bénévoles



Les bénévoles jouent un rôle primordial dans les territoires ruraux, notamment s'agissant de l'apprentissage du français, de la découverte des codes socioculturels et des activités ludiques et culturelles. C'est en multipliant les occasions d'échanges et la pratique d'activités que les nouveaux arrivants se familiarisent plus rapidement avec la langue.

Il convient, pour ce faire, de **former les bénévoles** au contenu de leurs missions et aux spécificités du public réfugié. Des organismes de formation de bénévoles peuvent répondre à ce besoin, grâce notamment à leur offre de service numérique.

### **Doc en stock, plateforme de ressources collaborative pour la professionnalisation des acteurs**

Proposée par le réseau des Centres Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA) et portée par le CRI PACA, Doc en stock est une plateforme numérique qui vise à proposer un accompagnement pédagogique aux intervenants bénévoles et professionnels de l'apprentissage du français auprès des personnes migrantes, réfugiées et primo-arrivantes. Il est plus particulièrement dédié aux acteurs associatifs.

Plus d'informations sur :  
[docenstock@illettrisme.org](mailto:docenstock@illettrisme.org)

Les CRIA proposent également des **formations en présentiel**. Renseignez-vous auprès de votre CRIA référent.

### **Un MOOC pour les enseignants bénévoles**

Le Centre d'Approches Vivantes des Langues et des Médias (CAVILAM) – Alliance française propose un MOOC « Accompagner les étrangers primo-arrivants dans leur apprentissage du français » réalisé avec le soutien du ministère de l'Intérieur.

Ce cours en ligne d'une durée de 15-20 heures et comprenant 6 unités de formation est destiné aux **bénévoles qui accompagnent les étrangers primo-arrivants dans leur apprentissage de la langue**. Il est entièrement gratuit et accessible 7j/7 depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Pour s'inscrire et suivre le MOOC, rendez-vous sur [cette page](#).

**Les plateformes de mobilisation de bénévolat**, telles que [jeveuxaider.gouv.fr](http://jeveuxaider.gouv.fr), sont des relais pertinents pour élargir le réseau de bénévoles, au-delà des résidents de la commune. Ces plateformes permettent, d'un côté, aux porteurs de projets de déposer des offres de recherche de bénévoles et, de l'autre, aux citoyens volontaires de trouver des missions de bénévolat en présentiel ou à distance.



### **Le champ d'action de la commune**

Pour favoriser et accélérer l'acquisition de la langue des personnes réfugiées, la commune peut penser à **prêter des salles** pour des cours de langue ou pour la formation des bénévoles et peut **impulser des « cafés-citoyens »** pour favoriser l'interculturalité. Les activités **périscolaires** s'avèrent également très utiles pour l'inclusion des élèves allophones.



# Le logement

## Contexte

L'accès au logement constitue l'un des piliers principaux de l'intégration d'une personne réfugiée dans la société française. C'est grâce à cette stabilité et cet ancrage que les autres étapes d'un parcours de vie peuvent être envisagées : scolarisation des enfants, accès à un emploi ou une formation, tissage de liens sociaux.

Une fois leur statut obtenu et une fois orientées vers le programme AGIR (dès désignation de l'opérateur AGIR dans le département), les personnes réfugiées peuvent bénéficier d'un accompagnement vers le logement dans le cadre de la politique gouvernementale d'accès au logement des publics réfugiés mise en œuvre par les services déconcentrés. Ces efforts doivent toutefois être conciliés avec les besoins d'autres populations en situation de mal-logement, pour éviter une forme de concurrence entre les différents publics prioritaires.

Comme le montrent les travaux de l'Observatoire des territoires de l'ANCT, les territoires ruraux connaissent généralement une tension moindre sur l'offre de logements sociaux ([La France en douze portraits](#), ANCT, 2021), des prix de location plus faibles et une importante réserve de logements privés vacants (Indicateurs en données ouvertes, ANCT, [2019](#) et [2022](#)).

À priori, ces zones offrent de meilleures perspectives pour accéder à un logement autonome. Néanmoins, l'hétérogénéité du

monde rural (en termes de démographie, de patrimoine, etc.) explique que certaines communes ne présentent pas de vacance de logements.

En outre, il existe un écart entre le parc de logements disponibles et l'offre réellement compatible avec les spécificités et besoins du public réfugié. En effet :

- **La typologie des logements disponibles en zone rurale** ne correspond souvent pas au profil des ménages réfugiés, avec une proportion croissante de personnes isolées parmi les réfugiés;
- **Le niveau de ressources exigé par les bailleurs sociaux ou privés** est souvent trop élevé pour une personne BPI ;
- **Dans le parc de logements privés, les préjugés** qui peuvent caractériser certains bailleurs privés freinent la location au public réfugié.

D'autres obstacles à l'accès au logement persistent : d'une part, le milieu rural se caractérise par un plus faible taux de couverture d'associations formées à l'accompagnement vers et dans le logement et d'autre part, des difficultés administratives dans le transfert des droits (ex. CAF) rendent difficile la mise en œuvre de projets de mobilité vers les zones rurales.

**Il convient alors de s'inspirer de pratiques ayant permis de lever certaines difficultés et de faciliter l'accès à un logement stable et individuel pour les personnes réfugiées.**



## Accéder à un logement : bailleurs publics et privés

Solliciter les **bailleurs privés du territoire**, en particulier les propriétaires de la commune d'accueil du projet ou limitrophes, permet à la fois de trouver une solution de logement et contribue à la création de liens et au dynamisme du bassin de vie.

Il conviendra alors de communiquer en amont de l'arrivée des personnes réfugiées sur le territoire et de sensibiliser les propriétaires.

Il est également possible de mobiliser le contingent **Action Logement** via l'employeur du BPI.

Au-delà du parc locatif des bailleurs sociaux (présents ou non sur le territoire rural en question), les municipalités ont également la possibilité de **mettre à disposition un logement ou du foncier du contingent municipal** pour l'accueil de réfugiés dans leur commune.

À noter que l'accès au logement des publics réfugiés précédemment hébergés ou mal logés peut être décomptée dans l'objectif de 25% d'attribution de logement sociaux fixé aux collectivités par la loi Elan.

## Les cautions, garanties et dispositifs sécurisant une location dans le parc privé

Plusieurs dispositifs permettent de lever des freins à l'accès au logement des personnes réfugiées, comme celui, très prégnant, de la solvabilité des bénéficiaires :

### Garantie visale

Cautions gratuites proposées au locataire par Action Logement, soumises à des conditions d'éligibilité, notamment d'âge et de situation au regard de l'emploi. Elle prend en charge le paiement du loyer et des dégradations locatives de la résidence principale, en cas de défaillance du locataire.

### Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Chaque département dispose d'un FSL. Celui-ci accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (loyer, charges, autres factures...).

### Logement conventionné

Convention entre le propriétaire et l'Anah (Agence nationale de l'habitat). En échange d'avantages fiscaux, le propriétaire s'engage à louer son bien à loyer plafonné.

### Intermédiation locative

Intervention d'un tiers social (par exemple une association) entre le locataire et le bailleur qui permet de sécuriser les loyers et de simplifier les relations locatives. On distingue deux modalités :

#### *Le mandat de gestion*

Le propriétaire fait appel à une Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) agréée par la préfecture qui le met en relation avec le locataire et établit le bail, signé par le propriétaire et le locataire. L'AIVS se charge de percevoir les loyers et les charges pour le compte du propriétaire.

#### *La location/ sous location*

Le propriétaire loue son logement à une association agréée par la préfecture, qui le met à disposition du ménage. Au terme de la sous-location, le ménage peut bénéficier d'un glissement de bail et devenir lui-même locataire du bien.



Connaitre l'existence de ces dispositifs et pouvoir les solliciter nécessite un accompagnement social individuel conséquent. Il convient donc, d'associer dès les prémices du projet d'accueil l'opérateur AGIR (pour les BPI éligibles au dispositif) ou une association spécialisée dans l'accompagnement social et administratif de ce public.

## Les colocations solidaires

Les colocations connaissent ces dernières années un essor important. Deux types de colocations se développent : les colocations entre personnes étrangères et les colocations dites solidaires, qui impliquent une dimension interculturelle entre réfugiés et population locale .

Les résultats issus d'un [groupe de travail animé par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement \(DIHAL\)](#) sur la mise en œuvre de la colocation pour les personnes en situation de précarité démontrent la pertinence de ce dispositif notamment pour les publics jeunes et/ou isolés.

La colocation offre en particulier :

**Une réponse à l'inadéquation** souvent constatée entre la taille du logement et la composition du ménage

La possibilité **d'éviter des situations d'isolement social**

**Une solution de logement alternative et abordable** pour les réfugiés

Certains risques doivent cependant être pris en considération : réticence de bailleurs face à ce dispositif, solvabilité des bénéficiaires, accompagnement social nécessaire pour solliciter des aides dédiées, adhésion des bénéficiaires à ce mode d'habitat.

## Caracol – colocations mixtes et solidaires

*Caracol s'est spécialisée dans le modèle d'habitat temporaire partagé. Ce modèle permet à des personnes réfugiées d'avoir accès à un logement et aux propriétaires d'espaces vacants d'économiser sur les frais d'entretien, assurances, impôts, etc., tout en offrant un projet d'habitat solidaire et convivial. Initialement pensé en aire urbaine, ce modèle peut être adapté en zone rurale.*

## L'hébergement citoyen

L'hébergement chez l'habitant est une solution temporaire qui offre de nombreux avantages pour le public réfugié. Accueillir une personne réfugiée chez l'habitant, c'est bien sûr lui offrir un hébergement, mais c'est également favoriser son intégration au sein de la société française en lui permettant de se concentrer sur son projet d'insertion et en lui donnant l'occasion de pratiquer régulièrement le français.

Créateur de liens sociaux entre individus d'horizons culturels variés et complémentaires, l'hébergement citoyen représente également une expérience enrichissante pour les habitants de la commune. Sensibiliser la population locale à accueillir temporairement chez eux un ou plusieurs réfugiés permet également d'impliquer les résidents dans le projet d'accueil pour s'assurer d'un accueil favorable.

Le programme [Cohabitations solidaires](#) piloté par la **Délégation Interministérielle à l'Hébergement et l'Accès au Logement (DIHAL)** permet de connaître et de soutenir des initiatives de cohabitation entre les personnes réfugiées et la société civile.

Comme pour les colocations solidaires, il convient de prendre en considération certains risques liés à l'hébergement citoyen. L'accompagnement social professionnel par une association ou un CCAS avec de l'expérience apparaît strictement nécessaire pour permettre la mise en œuvre de solutions d'hébergement citoyen, au risque de voir apparaître conflits, ruptures dans l'hébergement ou encore détournement de dispositif.

La réussite d'un dispositif d'hébergement citoyen est notamment liée à l'appropriation par les personnes hébergeantes des différences culturelles, des parcours et des spécificités du public réfugié.



### Connaissez-vous le programme EMILE ?

*Le programme EMILE est un dispositif de l'Etat qui propose un accompagnement renforcé à la mobilité pour permettre à des candidats mal-logés et en difficulté d'insertion professionnelle, d'accéder à l'emploi et au logement dans un nouveau territoire d'accueil. Les candidats, parmi lesquels figurent des BPI, sont accompagnés jusqu'à six mois en Ile-de-France, puis l'accompagnement se poursuit sur le territoire d'accueil.*





# L'emploi

## Contexte

Les zones rurales françaises éprouvent un fort besoin de main d'œuvre. Le [rapport de la DARES sur l'emploi et la formation professionnelle des réfugiés](#) montre que les métiers occupés par les BPI correspondent souvent aux secteurs d'activité en zone rurale : construction, l'hôtellerie-restauration, l'industrie, les services à la personne et l'hygiène et propreté. Le contexte favorable du marché de l'emploi rural offre donc des perspectives intéressantes pour les personnes réfugiées.

Néanmoins, plusieurs obstacles freinent l'insertion professionnelle des réfugiés, spécifiquement en zone rurale :

- **Les employeurs et les BPI souffrent d'une mauvaise perception de la réalité.** Les premiers discernent difficilement les différences de statuts administratifs chez les personnes étrangères et n'ont pas connaissance de l'employabilité des réfugiés. Les seconds ignorent ou perçoivent mal les opportunités d'emploi dans les territoires ruraux et peuvent manifester des **a priori** culturels négatifs sur certains secteurs (celui de l'agriculture par exemple) ;
- **L'absence de liens et de connexions entre recruteurs et réfugiés ;**
- **Une faible maîtrise de la langue, des codes sociaux professionnels et une vulnérabilité accrue en matière de santé mentale** peuvent compliquer l'exercice d'une activité professionnelle chez les personnes réfugiées. Il convient de noter qu'en dépit de l'obstacle de la langue, certaines personnes allophones peuvent accéder à certains postes grâce à l'apprentissage des gestes métier et à une immersion directe.



## Impliquer la population locale et les bénévoles

Les relations interpersonnelles et le bouche-à-oreille semblent faciliter la mise en relation entre potentiels recruteurs et personnes réfugiées en milieu rural.

Le rapport sur l'emploi des réfugiés de la Direction de l'Animation de la Recherche des Études et des Statistiques (DARES) souligne le rôle prépondérant du réseau personnel des travailleurs sociaux et des bénévoles dans l'insertion professionnelle des réfugiés.



## Fédérer les entreprises locales

Pour tisser des partenariats avec les entreprises locales et ancrer le projet dans le territoire, plusieurs pistes peuvent être privilégiées :

Constituer un consortium avec des entreprises, à l'instar du **projet PAI'R de l'association Hestia** ou du laboratoire des entreprises **FACE dans les Vosges**.

Se rapprocher d'acteurs du recrutement inclusif : les chambres de commerce, les GEIQ (Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification), les réseaux d'entreprises engagées (Club locaux Les entreprises s'engagent, Fondation FACE...), les fédérations professionnelles, etc.

Ces structures peuvent être un relai dans le dialogue avec les entreprises du territoire.

### Le dispositif PAI'R

*PAI'R est un consortium de centres de formation et associations unies pour intégrer durablement le public réfugié. Il regroupe huit acteurs du territoire de la Haute-Vienne et mutualisent leurs ressources au sein d'une plateforme de services afin de proposer des parcours individuels d'accompagnement vers et dans l'emploi de 3 à 24 mois.*





## Le Laboratoire des entreprises FACE (Vosges)

*FACE Vosges est un collectif d'entreprises qui vise l'innovation sociale, pour fédérer et intégrer les populations, dynamiser l'économie et contribuer au développement de son territoire. Sa mission est de prévenir et lutter contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté.*

*Depuis sa création, FACE Vosges fonctionne selon trois principes fondamentaux :*

- 1. En mobilisant les entreprises, acteurs du territoire et experts autour des thématiques de l'inclusion sociale ;*
- 2. En expérimentant avec des personnes en demande, des actions innovantes en faveur de leur inclusion et en réponse aux besoins des entreprises ;*
- 3. En transformant ces expérimentations en outils et clefs à transmettre aux entreprises pour leur développement et leur pérennisation.*

## S'appuyer sur les opérateurs publics ou associatifs chargés de l'emploi et de la formation professionnelle

Le public réfugié, en tant que demandeur d'emploi, peut être orienté vers un des opérateurs de droit commun chargés de l'accompagnement des demandeurs d'emploi : Pôle emploi, la Mission locale ou Cap emploi, qui constituent le Service public de l'emploi (SPE).

Des opérateurs associatifs peuvent également être un relais efficace pour faire le lien entre personnes réfugiées et employeurs, comme c'est le cas du dispositif d'insertion PIETRA dans le Puy-de-Dôme.

Dans le cadre du déploiement progressif du programme AGIR, l'opérateur AGIR sera présent dans chaque département à partir de 2024. Il est chargé de l'accompagnement vers l'emploi des BPI présents depuis moins de 2 ans en France, en articulation avec le service public de l'emploi. À ce titre, il constituera un interlocuteur clef pour accompagner les réfugiés vers l'emploi notamment en raison de son rôle de structuration du réseau des acteurs locaux de droit commun et spécialisés.

S'agissant de la formation professionnelle, il peut être pertinent de se rapprocher des GEIQ et des opérateurs de compétence (OPCO). Ces acteurs permettent de financer et/ou de créer des parcours de formation professionnelle adaptés, auxquels peuvent prétendre les BPI. Le GEIQ Agri Limousin Perigord a par exemple mis en place un contrat de professionnalisation alliant formation professionnelle et apprentissage de la langue.



## Le dispositif PIETRA

Le dispositif d'insertion PIETRA, géré par l'association Cecler, a pour mission de mettre en adéquation les besoins de recrutement des entreprises du Puy-De-Dôme avec la recherche d'emploi pérenne des réfugiés.

À cette fin, PIETRA propose :

1. D'accompagner les entreprises dans la définition de leurs besoins en personnel et de leur proposer des candidatures pertinentes;
2. De soutenir les réfugiés et primo-arrivants dans leurs processus de développement de compétences vers un emploi durable.

Au total, environ 200 personnes ont été accompagnées par ce dispositif qui a permis à 62% d'entre elles de bénéficier d'un emploi. Parmi les bénéficiaires d'emploi, 89% ont obtenu soit un CDI soit un CDD.

## Sensibiliser les employeurs au cadre légal

Rassurer les entreprises sur le statut juridique des réfugiés, leur employabilité et leur appartenance au droit commun. Il semble opportun de leur présenter en particulier les documents délivrés par la préfecture et par l'OFPRA (carte de séjour, récépissé temporaire valable 6 mois renouvelable) afin de faciliter les démarches de recrutement.

Les associations du secteur de l'accueil des réfugiés peuvent également jouer un rôle dans la mise en lien ou la sensibilisation des employeurs sur l'emploi des BPI.

## Sensibiliser les réfugiés au droit du travail et à l'emploi en zone rurale

Il convient également d'informer le public réfugié de l'existence d'un droit du travail en France (différence entre salaire brut et salaire net, entre CDD et CDI, existence du SMIC, etc.) et des réalités du marché du travail local (offres d'emploi disponibles, secteurs d'activités porteurs, etc.).

La plateforme Réfugiés.info propose des fiches explicatives visant à présenter le droit du travail français avec un vocabulaire adapté au public BPI.

Recourir aux dispositifs d'immersion professionnelle existants sur le territoire permet de faciliter l'insertion professionnelle de BPI dans des secteurs d'activités en tension, en dépassant des préjugés sur certains métiers peu valorisés. Le service Immersion facilitée propose un annuaire d'entreprises accueillantes, volontaires pour accueillir en immersion sur leurs métiers.



# L'accès aux soins

## Contexte

Les habitants du monde rural consomment 20% de soins hospitaliers en moins que ceux des villes, à âge égal, selon [une étude de l'Association des maires ruraux de France \(AMRF\)](#). Comme l'explique [un rapport de l'Assemblée Nationale sur l'accès aux soins](#), les territoires ruraux manquent de médecins tant généralistes que spécialistes.

Or, la santé des réfugiés doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Du fait de leurs parcours de vie et des traumatismes vécus, **une part importante des réfugiés arrivés en France nécessite des soins renforcés**. Un suivi psychologique est souvent souhaitable voire nécessaire, le public réfugié étant caractérisé par une prévalence élevée du trouble de stress post-traumatique et de dépression.

Selon un [rapport de Santé Publique France](#), **la santé des personnes étrangères résidant sur le territoire français se dégrade notamment du fait d'un accès difficile aux soins**. Pour les personnes réfugiées, cet accès limité aux services de soins est encore accentué par la barrière de la langue.



## Impliquer la population locale et les bénévoles

Santé Publique France propose un [livret de santé](#), traduit en 17 langues, pour les personnes étrangères et les professionnels de la santé ou du social. Ces livrets sont conçus pour aider chaque personne allophone à mieux comprendre le système de protection maladie français, les droits et démarches.

Lors d'une visite médicale, il est parfois possible de recourir à des services de traduction par téléphone comme [ISM interprétariat](#). Ces services peuvent faire l'objet de financement par l'ARS de votre territoire.

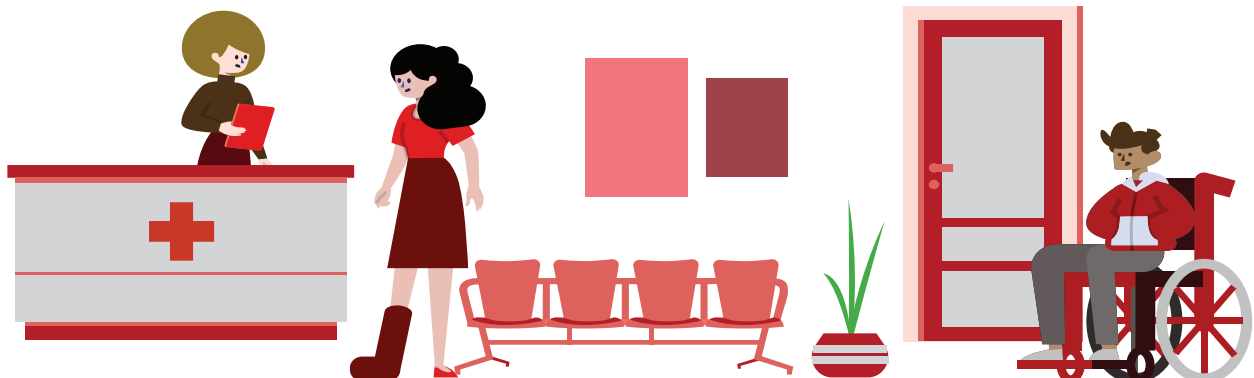
[L'ordonnance visuelle](#) diffusée par l'association Entraide Pierre Valdo permet la traduction d'une ordonnance classique à l'aide de pictogrammes à coller sur un ordonnancier. Sous la forme d'un cahier, cet outil constitue une réponse aux difficultés d'observance médicamenteuse des personnes en difficultés avec la compréhension écrite / orale de la langue française, aux allophones, aux personnes âgées ou encore aux personnes en perte de cognition. Les ordonnances visuelles sont distribuées dans toute la France sur simple demande à l'adresse suivante : [ordonnancevisuelle@apevaldo.org](mailto:ordonnancevisuelle@apevaldo.org)

## Travailler avec les professionnels de santé du territoire

Il est possible de créer des partenariats avec les agences et les professionnels de santé du département :

Depuis 2018, un CPH géré par l'association Viltais met en place un partenariat avec la maison de santé de Gannat dans l'Allier. Des permanences médicales sont organisées par deux ou trois médecins sur des demi-journées (bilan de santé complet). Il est facile pour les réfugiés d'avoir un rendez-vous et les consultations en urgence sont possibles.

Dans l'Aisne, une CPTS ([communautés professionnelles territoriales de santé](#), réseau d'une trentaine de professionnels de la santé ; médecins, pharmaciens, spécialistes) propose une prise en charge médicale, paramédicale et médico-sociale des réfugiés. C'est un **projet de territoire, en lien avec les élus locaux et l'ARS**, qui couvre autant les actions de prévention que la prise en charge médicale. Cette approche territoriale de la santé permet, via ce partenariat, un désengorgement médical et fluidifie les soins et l'attractivité du département.



# La création de liens entre réfugiés et population locale

## Contexte

Tisser du lien entre personnes réfugiées et habitants de la commune est essentiel pour s'assurer de la réussite d'un projet d'accueil de réfugiés dans un territoire rural, et ce pour deux raisons principales.

Tout d'abord, **cette création de liens est nécessaire pour préserver la santé mentale et assurer le bien-être des personnes réfugiées**. Les réfugiés sont en effet particulièrement sujets aux troubles de dépression et à l'isolement. Or, en rencontrant et en tissant des liens cordiaux, voire amicaux, avec les résidents de la commune, les BPI se sentiront **acceptés et entourés** par une communauté. Cette marque d'acceptation et de respect peut émerger par exemple à l'occasion d'une réunion d'accueil organisée par la commune à l'attention de ces nouveaux arrivants.

Par ailleurs, **cette sociabilité est utile pour créer l'adhésion au projet**.

Discuter et partager des moments de convivialité avec les réfugiés installés dans la commune permet de changer le regard porté par la communauté d'accueil sur un public souvent stigmatisé. En outre, si des réactions hostiles au projet de la part d'opposants extérieurs au territoire devaient survenir, le lien social créé entre habitants de la commune et réfugiés se révélera crucial pour préserver le projet. C'est en effet le soutien solide des habitants, allié à une bonne stratégie de communication, qui pourra faire une différence.

Ces rencontres peuvent avoir lieu dans la vie de tous les jours, grâce à l'implication des bénévoles notamment, à l'occasion des cours de français, de moments de covoiturage, mais également au travail, à la **bibliothèque / médiathèque municipale, dans un tiers-lieu s'il existe** ou encore à **l'école**, l'école étant une véritable source de socialisation pour les enfants comme pour les parents.

Au-delà de ces moments du quotidien, **le porteur de projet et la commune peuvent être proactifs et créer des opportunités de rencontres supplémentaires**, comme des événements interculturels, sportifs, artistiques ou encore gastronomiques.

## Créer des moments de sociabilité

À Notre-Dame-de-l'Osier, l'association [Tero Loko](#) organise un marché hebdomadaire réunissant des producteurs locaux et créant un espace de rencontre et de convivialité au cœur du village.

Des évènements festifs, des ateliers divers et variés, des formations ont permis à Tero Loko d'avoir un rayonnement sur l'ensemble du territoire (au-delà de la seule commune), au bénéfice non seulement des personnes accompagnées, mais plus largement, de tous les habitants.

L'association [La Terre en Partage](#), qui mêle accueil de personnes étrangères et pratique de l'agriculture biologique, propose des journées de partage avec les enfants de l'école de Saint-Just-le-Martel (Haute-Vienne), notamment des visites des jardins et potagers et des [sorties en vélo](#), en partenariat avec le mouvement d'éducation populaire Ufolep.

[JRS Ruralité](#) est un programme de JRS qui a pour objectifs : la rencontre entre personnes réfugiées et habitants du milieu rural, de créer du lien et des amitiés, et d'envisager une installation sur le long terme à la campagne. Sont proposés des animations et des courts séjours chez l'habitant, dans des familles et/ou des fermes du réseau WWOOF France. Le programme, coordonné par des équipes bénévoles, est né à Limoges, et est en cours d'essaimage dans les antennes de Strasbourg, Bordeaux, Nice et Marseille.



© JRS Ruralité

## Créer des dispositifs de mentorat

Le mentorat consiste en la création d'une relation privilégiée entre une personne du territoire et une personne réfugiée. Les mentors n'ont pas pour mission de se substituer au travail des intervenants sociaux qui continueront d'accompagner les réfugiés dans les secteurs clés de leur intégration.

À travers ces rencontres, **le rôle des mentors est plutôt celui de parfaire l'intégration** en créant du lien social et en faisant découvrir la société française.

Ils participent alors à l'amélioration du niveau de français de la personne réfugiée à travers des conversations, en lui faisant découvrir l'environnement du territoire à travers des visites ou en lui transmettant sa connaissance de la culture et le partage des valeurs, de l'histoire, des institutions, des codes culturels de la société française.

Plusieurs dispositifs existent comme l'opération [Duos de demain](#) de France Terre d'Asile ou les [offres de parrainage de Coallia](#). Si ces dispositifs existent avant tout dans des territoires urbains, ils peuvent toutefois servir d'inspiration pour un modèle similaire mais adapté au contexte de la ruralité.

Il conviendra par exemple de réfléchir à l'opportunité de penser un dispositif de mentorat au niveau de l'intercommunalité (ou au moins des communes environnantes) et non de la seule commune.



## Pérenniser le lien social

Créer ces moments de sociabilité au début du projet, notamment dans les premières semaines suivant l'installation dans la commune, est primordial. Mais il convient aussi de réfléchir à la façon de **garder ces temps privilégiés sur le long terme** notamment pour consolider le soutien de la population locale.

Dans l'Isère, la mairie de Notre-Dame-de-l'Osier a créé une **newsletter mensuelle** à destination des habitants, dans laquelle elle consacre une rubrique au projet de [Tero Loko](#), à ses activités et actualités. Les habitants sont ici informés de l'avancement du projet et des activités de sociabilité qui continuent à être organisées, plusieurs mois, voire années, après le lancement du projet d'accueil.



© La Terre en Partage



# Contacts utiles

Dans le cadre de l'élaboration de ce guide, plusieurs acteurs du Groupe ruralité constitué à la suite de la Fabrique du 25 janvier 2023 ont accepté de figurer dans ce carnet d'adresses et d'épauler élus ou porteurs de projet qui souhaiterait déployer un projet d'accueil de réfugiés en milieu rural.



## Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés

[contact-diair@interieur.gouv.fr](mailto:contact-diair@interieur.gouv.fr)

## Collectivités



[Anvita](mailto:contact@anvita.fr)  
[contact@anvita.fr](mailto:contact@anvita.fr)



Mairie de Notre-Dame-de-l'Osier  
[ndomairie@wanadoo.fr](mailto:ndomairie@wanadoo.fr)



Mairie de Sissonne  
[accueil@mairie-sissonne.fr](mailto:accueil@mairie-sissonne.fr)



Mairie de Pessat-Villeneuve  
[mairie.pessatvilleneuve@orange.fr](mailto:mairie.pessatvilleneuve@orange.fr)



## Associations et structures privées

[Afapca](http://afapca.org)  
[contact@afapca.fr](mailto:contact@afapca.fr)



[CeCler](http://cecler.org)  
[contact@cecler.fr](mailto:contact@cecler.fr)



[Entraide Pierre Valdo](http://epvaldo.org)  
[idc@epvaldo.org](mailto:idc@epvaldo.org)



[Fonds de Dotation Merci](http://fddmerci.org)  
[horizon@fddmerci.org](mailto:horizon@fddmerci.org)



[Soliha Aveyron](http://soliha-aveyron.org)  
[contact.aveyron@soliha.fr](mailto:contact.aveyron@soliha.fr)



[Tero Loko](http://teroloko.com)  
[contact@teroloko.com](mailto:contact@teroloko.com)



[Terre en partage](mailto:laterreenpartage@gmail.com)  
[laterreenpartage@gmail.com](mailto:laterreenpartage@gmail.com)



[Terre 2 Cultures](mailto:terre2cultures@gmail.com)  
[terre2cultures@gmail.com](mailto:terre2cultures@gmail.com)



[JRS Ruralité](http://jrsfrance.org)  
[solange.vanbeestmahie@jrsfrance.org](mailto:solange.vanbeestmahie@jrsfrance.org)

# Lexique

**AAH** - Allocation aux adultes handicapés.

**ADA** - Allocation pour demandeurs d'asile.

**AMRF** - Association des maires ruraux de France.

**ANCT** - Agence nationale de la cohésion des territoires.

**ANVITA** - Association nationale des villes et territoires accueillants.

**AOM** - Autorité organisatrice de la mobilité.

**API** - Autorisation de prolongation de l'instruction.

**ARS** - Agence régionale de santé.

**BPI** - Bénéficiaire de la protection internationale.

**CADA** - Centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

**CCAS** - Centre communal d'action social.

**CESEDA** - Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

**CIR** - Contrat d'intégration républicaine.

**CNDA** - Cour nationale du droit d'asile.

**CPH** - Centre provisoire d'hébergement.

**CPTS** - Communauté professionnelle territoriale de santé.

**CTAI** - Contrats territoriaux d'accueil et d'intégration.

**DARES** - Direction de l'animation de la recherche, des études et de la statistique.

**DDETS** - Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités.

**DDETSPP** - Direction départementale de l'emploi du travail, des solidarités et de la protection des

populations.

**DGEF** - Direction générale des étrangers en France

**DIAIR** - Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés.

**DIHAL** - Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement.

**DNA** - Dispositif national d'accueil.

**DREETS** - Direction régionale de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités.

**EPCI** - Etablissement public de coopération intercommunale.

**FAMI** - Fonds asile migration et intégration.

**FLE** - Français langue étrangère.

**FSL** - Fonds de solidarité pour le logement.

**HCR** - Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

**OFII** - Office français de l'immigration et de l'intégration.

**OEPRE** - Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants.

**OFPRA** - Office français de protection des réfugiés et apatrides.

**OCAPIAT** - Opérateur de compétence pour la coopération agricole, l'agriculture, la pêche, l'industrie agroalimentaire et les territoires.

**OPCO** - Opérateur de compétences.

**PETR** - Pôle d'équilibre territorial et rural.